

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
19 décembre 2023

PUBLIE LE : 20 DEC. 2023

Délibération n°231219-13 : Tarifs 2024 pour l'incinération des déchets ménagers et assimilés

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le treize décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communautés non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Carole BUHOT, Ingénieur du Syndicat VALOSEINE
Monsieur Béranger LAVAILL, Ingénieur du syndicat VALOSEINE
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	8
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	8

OBJET : TARIFS 2024 POUR L'INCINERATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

RAPPORTEUR : Monsieur PIERRET, Vice-Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°040320-5 du 4 mars 2020 relative à Convention de coopération de traitement des déchets entre le SIDRU et la CUGPS&O ;

VU la délibération n°040320-7 du 4 mars 2020 relative à l'avenant n°2 au contrat de délégation du service public HELYSEO ;

VU la délibération n°160222-9 du 14 mars 2022 relative à la convention de coopération relative au traitement et à la valorisation des déchets entre VALOSEINE et le SMIRTOM ;

VU la délibération n°040422-3 du 5 avril 2022 relative à l'avenant n°3 au contrat de délégation du service public HELYSEO ;

VU la délibération n°231019-6 du 19 octobre 2023 relative à l'avenant n°4 au contrat de délégation du service public HELYSEO ;

CONSIDERANT que le budget du Syndicat Intercommunal VALOSEINE reste non assujetti à TVA à compter du 1er janvier 2024, et que la détermination budgétaire du tarif appliqué à l'adhérent s'appuie sur le coût HT du tonnage sans matérialiser de flux fiscaux ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

FIXE les tarifs d'incinération, hors TGAP, du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, à compter du 1er janvier 2024, pour l'incinération des ordures ménagères résiduelles et assimilés (tout venant et encombrants incinérables au sein de l'UVE AZALYS), comme suit :

- Tarif applicable aux adhérents de VALOSEINE : (89,50 €HT) 98,45 €TTC / Tonne
- Tarif applicable au SMIRTOM du Vexin : (89,50 €HT) 98,45 €TTC / Tonne
- Tarif CU GPS&O – Quai de Guerville : (95,84 €HT) 105,42 €TTC / Tonne
- Tarif applicable à TAIS (ex-Cyclamed) : (132,52 €HT) 159,02 € TTC / Tonne

FIXE les tarifs d'incinération, hors TGAP, du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, à compter du 1er janvier 2024, pour l'incinération des refus de tri :

- Tarif applicable pour les refus de tri : (102,45 €HT) 112,70 € TTC

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 19/12/2023

Transmis en préfecture et affiché le 20/12/2023

Georges JONNIER
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme

François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal